



INFORMATION A LA POPULATION

L'Enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des Gorges de l'Ardèche se tiendra du 8 septembre au 11 octobre 2025.

Ce document construit avec les 20 communes de notre territoire, fixera les règles d'urbanisme pour les années à venir : zones constructibles, zones agricoles, espaces naturels protégés, aménagements futurs... . Il remplacera les anciens documents d'urbanisme communaux, dont le PLU de Vallon Pont d'Arc.

Pendant toute la durée de l'enquête (à partir du 8 septembre), chacun pourra:

- **Consigner ses observations et propositions**
 - *sur les registres papiers* mis à disposition au siège de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et dans chacune des mairies des 20 communes, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
 - *Sur un registre dématérialisé sécurisé* à l'adresse suivante :
 - <https://www.registre-numerique.fr/plui-cc-gorgesardeche>
 - *Par voie électronique* à l'adresse suivante :
 - plui-cc-gorgesardeche@mail.registre-numerique.fr
 - *Par voie postale* à l'attention de la *Présidente de la commission d'enquête*, à l'adresse suivante :
 - [Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, 16 rue des Abeilles, BP 46, 07150 VALLON PONT D'ARC](#)

À Vallon pont d'Arc, la commission d'enquête tiendra une permanence

- Vendredi 19 Septembre 2025 de 9h à 12h salle des Mariages.
- Samedi 11 Octobre 2025 de 9h à 12h Salle des Mariages.